

Nous savons qu'en juillet 1974, on a dit à l'Ontario Hydro qu'elle devrait payer l'uranium au prix mondial ce dont elle s'est plainte par la suite. Nous savons aussi que le 8 mars 1974, la Gulf Minerals a présenté un mémoire aux termes de la loi sur la liberté d'information aux États-Unis lequel se lit en partie comme suit:

Le personnel d'Énergie, Mines et Ressources admet cependant que les services d'utilité publique canadiens devront payer les mêmes prix qu'à l'exportation.

On constate donc que dès 1974, le cartel tentait de fixer les prix au Canada. Le gouvernement n'a rien fait jusqu'en 1977 bien que le premier ministre en fût informé en 1975. Il a dit à la Chambre que s'il n'avait pas agi, c'est que personne ne s'était plaint. C'est une façon plutôt étrange d'appliquer la loi. Ce qui est en cause maintenant ce n'est pas une tentative raisonnable de la part du gouvernement en 1972 de protéger l'industrie canadienne de l'uranium, mais une tentative de dissimuler les choses quand il constata que le cartel opérait illégalement au Canada.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le ministre d'État chargé des Mines a dit qu'elle était reconnaissante au gouvernement d'avoir sauvé l'industrie de l'uranium. J'eus préféré que l'honorable représentante se montre un peu plus soucieuse de l'intérêt des abonnés de l'électricité en Ontario puisqu'elle représente une circonscription ontarienne. Quelles furent les conséquences de la formation du cartel? Les prix de l'uranium payés par l'Ontario Hydro passèrent de \$6 à \$40 la livre. Nous savons que dès 1975, plus du tiers de l'électricité produite en Ontario provenait de centrales nucléaires. Cette proportion atteindra les deux-tiers à la fin du siècle.

Je regrette que le ministre d'État chargé des Mines ne soit pas ici en ce moment, mais jetons un coup d'œil à l'évolution des prix de l'électricité en Ontario durant la période d'activité du cartel. Je parle du tarif de l'abonnement de l'Hydro-Ontario. En 1972, les premiers 750 kilowatts coûtaient 1.7c. le kilowatt-heure. En 1974, ce prix passait à 3.55c. le kilowatt-heure; c'est à ce moment-là que les arrangements du cartel entrent en jeu. En 1976, les premiers 750 kilowatts coûtaient 4.8c. le kilowatt-heure, en 1978, 6.7c. le kilowatt-heure, et en 1981, 9.25c. le kilowatt-heure. Nous avons là une augmentation de 500 p. 100. Si elle n'est pas entièrement attribuable au cartel ou à l'augmentation du coût de l'énergie, néanmoins une bonne partie l'est. On a filouté les consommateurs de l'Ontario de quelques millions de dollars et il faudrait maintenant les dédommager d'une façon ou d'une autre.

Que faisait le ministre de la Consommation et des Corporations en 1977 quand il a entrepris d'enquêter sur les conséquences pour les consommateurs canadiens? Il était au courant de la situation à l'époque, car on la lui avait signalée. Qu'a fait le premier ministre en 1975 quand il a pris connaissance de l'affaire? Rien du tout, si ce n'est d'imposer le baillon par décret du conseil en 1976, et ce, pour faire taire les fonctionnaires qui commençaient à se poser des questions. Voilà ce qu'il a fait, et le camouflage dure depuis.

Congé d'été

J'espère que le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) ne m'interrompra pas car il aura à expliquer à ses électeurs pourquoi les consommateurs d'électricité de l'Ontario ont à payer un prix fixé par un cartel illégal au Canada.

Nous savons que des accusations ont été portées de façon sélective. Nous savons que les entreprises impliquées dans le cartel ont été accusées. Même que l'une d'elles est une société de la Couronne, Uranium Canada Limitée. A l'époque où le cartel avait été constitué, Jack Austin était le président de cette société et il cumulait également le poste de sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous savons que l'actuel directeur-général d'Uranium Canada est l'un des participants à la conspiration qui n'a pas été inculpé. Il avait simplement eu le malheur d'être en 1972 sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourtant, il est ahurissant de constater que le gouvernement refuse de dévoiler à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le coordonnateur du cartel au Canada, pourquoi l'un des instigateurs du cartel au Canada, à savoir le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, l'ancien secrétaire principal du premier ministre, l'actuel sénateur Jack Austin, ne serait pas au nombre des conspirateurs qui n'ont pas été inculpés. Voilà la question.

Je suppose que si M. Austin n'a pas été nommé dans la mise en accusation, c'est que, primo, si l'on s'attaque au sous-ministre, alors on s'attaque nécessairement au ministre aussi; secundo, si l'on s'attaque au ministre, on s'attaque donc au gouvernement; et enfin, si l'on s'attaque au gouvernement, alors c'est le premier ministre qui est visé.

Des voix: Bravo!

● (1730)

M. McGrath: Parce que, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'est pas au-dessus de la loi et qu'à cause de son refus d'agir, il est lui-même coupable non seulement d'avoir participé à un acte illégal, mais aussi d'avoir essayé de le dissimuler.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) l'a signalé, vu le peu de temps dont nous disposons, aucun député ne peut s'étendre sur les raisons pour lesquelles la Chambre des communes siège encore le 17 juillet. Je suis aussi d'accord avec ce qu'il a dit à propos de la situation actuelle au ministère des Postes et à propos du fait que le juge Allan Gold est l'un des médiateurs les plus compétents du Canada. Je parle en toute connaissance de cause vu que j'ai participé avec lui au règlement de plus d'un conflit, surtout ceux qui mettaient en cause les transports maritimes.

J'aimerais moi aussi parler du cartel de l'uranium. L'une des choses qui m'a souvent intrigué et parfois troublé à la Chambre, c'est la facilité avec laquelle nous pouvons créer des impressions à partir de sous-entendus, de demi-mensonges et parfois de l'invention la plus totale. Je défie un seul des députés d'en face de prendre la parole avant une heure du matin pour accuser Jack Austin d'un méfait quelconque.